

Communiqué

du 22 septembre 2009

Conventions avec les CFA de Port-de-Bouc et Arles Faciliter l'accès des jeunes à l'apprentissage

Pour les apprentis et les acteurs de l'apprentissage, septembre est également le mois de la rentrée... La Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) signe cette semaine une convention de partenariat avec deux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) qui permettra, entre autres, de fluidifier l'inscription des jeunes comme apprentis. En ligne de mire : faciliter l'accès à ce mode de formation pour les jeunes, leur famille et leur futur employeur.

Le **CFA Rol Tanguy** de Port-de-Bouc et le **CFA Charles Privat** d'Arles rejoindront ce mercredi 23 septembre les douze CFA du département avec lesquels une convention a déjà été signée.

Grâce à ses réunions d'information et à ses campagnes de promotion, la CMA 13 est un acteur de référence pour orienter et informer les jeunes. Malgré un contexte économique difficile, elle a enregistré à cette date un nombre de contrats d'apprentissage équivalent à celui constaté en 2007 et 2008. En réduisant les délais de préparation de ces contrats et en proposant aux jeunes apprentis et aux employeurs un suivi de qualité dans leurs démarches, la CMA 13 et les CFA facilitent l'accession à ce mode de formation en alternance.

Et de 14 !
André Bendano,
Président de la CMA 13,
signera cette semaine
la 14^e convention en 18
mois liant son institu-
tion à un CFA.

En pratique... Par le biais de son Centre d'Aide à la Décision (CAD), la CMA 13 et les CFA examinent l'adéquation entre l'emploi visé et la certification professionnelle envisagée par le jeune ainsi que le nombre de places disponibles dans les sections d'apprentissage. La CMA 13 vérifie en outre les conditions juridiques nécessaires à l'établissement du contrat et se charge de l'accueil et de l'information des employeurs.

De leur côté, les CFA s'engagent à présenter régulièrement à la CMA 13 un état des lieux des places disponibles et à accompagner les futur(e)s apprenti(e)s, leur famille et les employeurs dans la rédaction d'une fiche de demande de préparation qu'ils remettent ensuite à la CMA 13.

Mais aussi... Les partenaires de cette convention s'engagent au-delà d'un simple aspect organisationnel puisqu'ils décident également de mener en commun des actions de valorisation et de promotion de l'apprentissage artisanal.

L'apprentissage dans les Bouches-du-Rhône, ce sont 5 750 jeunes apprentis en formation dans 3 700 entreprises (au 1^{er} janvier 2009).

Contact presse : Marge Vandendries

Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39

Mail : mvandendries@cm13.org



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Bouches-du-Rhône